



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 32

Réunion du :	Mardi 26 avril 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Référente C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présent :	M. Raymond CAZEAUX

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Forfait général
- Coupe du Var
- Reports de matchs

INFORMATIONS

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDI

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

**Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90
- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.**

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.

Pour en savoir +, un guide est à votre disposition : [GUIDE D'UTILISATION](#)



*** IMPORTANT**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard en semaine

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

RAPPEL

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 16€.

Les rapports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report, sauf cas covid avec justificatif.**
- préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.

CORRESPONDANCE

HYERES FC: Nous informe de ne plus vouloir jouer la 2^{ème} phase des séniors à 11. La commission en prend note.

FORFAIT GENERAL

Féminine à 8 poule D1 : Amende financière de 92€

US VAL D ISSOLE : suite à 3 forfaits.

- Le 20.03.2022.
- Le 27.03.2022.
- Le 24.04.2022.

TIRAGE DES COUPES DU VAR SENIORS A 11, SENIOR A 8 ET U15F

Le tirage a été effectué par les membres de la commission en présence de M. BAUMANN (Carqueiranne La Crau) et M. SAVELLI (UA La Valette).

Séniors à 11 1/2 Finale

A jouer le 8 mai 2022
Sur le terrain du premier nommé

CARQUEIRANNE LA CRAU / RC.LA BAIE
LORGUES / SC TOULON 2 OU DRAGUIGNAN (date à déterminer)



District du Var de Football



Séniors à 8 1/4 de finale

A jouer le 26 mai 2022
Sur le terrain du premier nommé

LA LONDE / SIX FOURS LE BRUSC FC
ROCBARON / STE MAXIME
ST MAXIMIN / LA VALETTE
LORGUES / ST CYR

U15F 1/2 Finale

A jouer le 26 mai 2022
Sur le terrain du premier nommé

CARQUEIRANNE LA CRAU / PIVOTTE SERINETTE
HYERES FC / SC TOULON

PLANNING DES PROCHAINES COUPES DU VAR

Séniors à 11

Finale : 18 ou 19 juin 2022

Séniors à 8

½ finale : 5 Juin 2022

Finale : 18 ou 19 juin 2022

U15F

Finale : 18 juin 2022

REPORTS DE MATCH

A Jouer le 30 avril 2022

U15F poule BA

BRIGNOLES / FREJUS ST RAPHAEL du 23.04.2022 (57282.1)

S.C DRAGUIGNAN / O.ST MAXIMIN du 23.04.2022 (57283.1)

U15F poule BB

FC SEYNOIS / LES VALLONS du 2.04.2022 (57286.1)

A Jouer le 1 mai 2022

Séniors à 8 Poule D1

ES LORGUES / ST.O LONDAIS du 30.01.2022 (55212.1)

A Jouer le 11 mai 2022

Coupe du Var Séniors à 11

DRAGUIGNAN / SPORTING CLUB TOULON du 10.04.2022



District du Var de Football



*Prochaine réunion
Mardi 10 mai 2022*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER